



Horaires salarié non respectés par l'employeur

Par **adbf**, le **04/03/2013** à **10:39**

bonjour , rnrnje suis salarié dans un centre médical .rnsans tenir compte du programme de RDV déjà établi , mon employeur rajoute des patients au fil des consultations ce qui fait que je termine régulièrement plus tard .rnrn malgré mes remarques il ne cherche pas à revoir le mode de fonctionnement ni d 'organisation .rn par contre il m'est fait des reproches infondés sur ma façon de gérer les rdv .rnrnai je le droit de quitter mon poste une fois mon heure arrivée et l'examen en cours terminé , sachant qu il ne sagit pas d examens en urgence mais de bilans . **merci**

Par **Consuelo**, le **18/04/2013** à **19:41**

Bonjour,rnsi je comprends bien il s'agit finalement de heures supplémentaires que vous ne souhaitez pas effectuer.rnLe seul motif valable pour qu'un employé puisse refuser d'effectuer des heures supplémentaires et qu'elles ne lui soient pas payées. Et pour invoquer ce motif, il vaut mieux disposer d'éléments concrets...rnCordialement

Par **Lag0**, le **18/04/2013** à **19:51**

Bonjour Consuelo,rnLe salarié peut aussi refuser d'effectuer des heures supplémentaires si le délai de prévenance est insuffisant (l'employeur ne peut pas demander à adbf à 17h00 de rester 2h00 de plus le soir même).rnEt aussi, les heures supplémentaires ne doivent pas

entraîner un dépassement de la durée maximale du travail (10 heures par jour, amplitude de 13 heures, 48 heures par semaine ou 44 heures en moyenne sur 12 semaines).